

Ne rejetons donc pas d'une manière aussi absolue que le fait l'abbé d'Àrtigny ce qu'il peut au fond y avoir de vrai dans l'opinion de l'évêque d'Avranches et de Charleval. Peut-être n'ont ils commis, l'un et l'autre, la même erreur que faute d'avoir su distinguer Loys Papon de son père. Quoi qu'il en soit, ces divers rapprochements nous ont semblé trop curieux pour les passer sous silence.

Ce n'est pas tout. Dans sa Clé plus ou moins exacte du roman de *l'Astrée*, l'abbé Souchay donne l'explication suivante sur le personnage du grand druide :

« Adamas, dit-il, c'est le lieutenant général de Montbrison, de la famille des Papon, homme de grande vertu, vénéré de toute la noblesse et l'arbitre de tous les différends. M. d'Urfé en fait le grand druide, pour lui donner l'autorité de l'âge et de la religion. Pour ce qui regarde la reconnaissance de Sylvandre sur le point d'être immolé, et qui n'est, selon M. Patru, autre chose que le consentement des parents de Céladon à la dispense de ses vœux, et à son mariage, *Adamas* en cette occasion est *Yofftcier de cour ecclésiastique* qui présida au jugement de dissolution du mariage de Philandre (l'aîné d'Urfé) (I). »

Ne serait-il pas plus naturel de supposer qu'ayant à peindre un *grand druide*, un *prêtre*, Honoré d'Urfé a dû prendre pour modèle un personnage revêtu du caractère sacerdotal, et que, s'il a songé à l'un des Papon, c'est bien plutôt à Loys qui était déjà vieux et depuis fort longtemps dans les ordres ?

Ce qui donnerait même un caractère de vraisemblance de plus à cette dernière supposition, c'est le passage suivant d'un *Voyage au Mont-Pilat*, publié vers l'an V :

(1) *L'Astrée* retouchée par l'abbé Souchay ; voir la Clé de *l'Astrée*, à la fin du tome v. — Huet avait déjà supposé que Jehan Papon avait servi de type au grand druide. « On croit, dit-il, que ce Papou, dont je viens de parler, est représenté dans *l'Astrée* sous le personnage à *Adamas*, dont le caractère revient assez à celui de ce grave magistral, par son autorité, sa capacité et sa probité, qui étaient respectées dans toute sa province. » *Traité de l'origine des romans*, p. 264.